

Non aux taxes d'études

adopté par l'Assemblée des Délégué-e-s de l'UNES le 17 avril à Neuchâtel

Les tentatives pour privatiser la formation et la soumettre aux lois du marché démontre que la formation représente un domaine très lucratif. Les taxes d'études vont dans la même direction. Ceux qui préconisent cette privatisation ou cette façon de considérer la formation en tant que pur ou du moins bien privé d'importance et pour lesquels les taxes d'études représentent un jalon important, veulent par là acquérir plus de moyens pour les Hautes écoles. L'appel à des taxes d'études plus élevées résonne par rapport aux caisses vides de l'Etat et se conforme aux mesures d'économie qui gagnent toujours plus de terrain.

A l'opposé, les étudiant-e-s de Suisse partent du principe d'un droit universel à la formation. Par conséquent, le libre accès à la formation pour les personnes de toutes les couches sociales doit être garanti sans considérations économiques. Donc, les taxes d'études sont à supprimer. Néanmoins, cette prise de position entre en matière sur des arguments économiques et montre dans quelle mesure les taxes d'études ne font aucun sens aussi bien au plan économique que social.

Formation: un facteur déterminant pour la croissance économique et l'égalité des chances

Le capital humain accumulé par la formation est l'un des plus déterminants pour la croissance économique. La société entière profite de plus de prospérité, moins de dépenses sociales et de chômage, ce qui parle clairement pour le caractère public de la formation supérieure. Des coupures dans les dépenses pour la formation dans les Hautes écoles et le transfert des coûts sur les étudiant-e-s ne sont pas seulement anti-sociaux mais aussi nuisibles pour la population suisse. Si les étudiant-e-s sont obligé-e-s de payer leurs études, ils vont comparer les bénéfices aux coûts. Les profits mentionnés pour la société ne sont pas pris en considération. Les étudiant-e-s dont les coûts sont plus élevés que les bénéfices privés n'étudieraient pas même si les coûts en valaient la peine du point de vue des bénéfices de la société. Il est vraisemblable aussi qu'ils n'étudieraient pas la matière qui correspond le mieux à leurs souhaits et leurs capacités. Leur choix d'études se ferait en fonction des prévisions salariales ultérieures ce qui représente à nouveau une perte de capital humain. Pour ces raisons, un financement étatique des Hautes écoles est totalement préférable. voir l'étude: "Point de vue économique sur les études supérieures": <http://www.vss-unes.ch/policy/economie.pdf>

L'égalité des chances est minée par les taxes d'études

En principe il y a en Suisse une égalité des chances formelle: chacune et chacun a le droit d'étudier indépendamment de son origine, de sa confession et ainsi de suite. En réalité, il n'existe pas d'égalité des chances, étant donné que les enfants provenant de familles à revenu modeste prennent rarement le chemin de l'université. Par conséquent, des enfants qui auraient les capacités et l'envie pour des études supérieures n'étudient pas parce qu'ils proviennent d'une famille à revenu modeste. Cela ne correspond pas à une vraie égalité des chances et ne suit ainsi pas les principes libéraux de base. Etant donné que la formation offre une des possibilités principales pour la croissance de la population, celle-ci se trouve de plus en plus segmentée.

Même sans taxes d'études, l'égalité des chances réelle n'est pas garantie étant donné que les besoins vitaux ne sont pas encore couverts. Les étudiant-e-s de familles à revenu modeste doivent financer leurs moyens d'existence ce qui augmente la durée des études de façon considérable ou décourage les personnes concernées à entreprendre des études. Les taxes d'études augmentent les coûts encore davantage ce qui accentue les problèmes déjà cités. La probabilité que des enfants dont un parent possède un diplôme d'une Haute école fassent également des études est de 6.5 fois plus grande que celle pour des enfants dont les parents ont fait un apprentissage ou 13 fois plus élevée que pour des enfants dont les parents ont simplement terminé l'école obligatoire.

Afin de rendre l'accès à la formation dans les Hautes écoles pour les personnes financièrement défavorisées possible, augmenter la participation à la formation et ainsi garantir l'égalité des chances, un bon système de bourses pour subvenir aux besoins et la suppression des taxes sont des buts prioritaires.

Les coûts des études sont déjà aujourd'hui une barrière financière élevée; étudier n'est pas gratuit - même sans taxes d'études

En dépit de l'opinion fort répandue, étudier n'est pas gratuit, même sans taxes d'études. D'une part, les étudiant-e-s doivent subvenir à leurs besoins et ils renoncent à un salaire pendant leurs études, ce qui est une partie des soi-disant "coûts d'opportunité" des études. Dans sa prise de position "Le coût de la vie pour les étudiant-e-s" (2000), l'UNES calcule un budget d'environ CHF 1800.- par mois pour un-e étudiant-e. Le montant actuel des taxes d'études (environ CHF. 100.- par mois) est un poste relativement élevé de ce budget (5,6%). Ce budget doit être pris en charge soit par les étudiant-e-s par le biais d'une activité professionnelle ou par les parents. De plus, un budget d'étudiant-e dépend fortement des coûts qui peuvent augmenter très rapidement (loyer, caisse maladie, perte des réductions après 25 ans,....) tandis que les bourses suivent rarement ce renchérissement. Un-e étudiant-e ne peut du reste pas adapter son activité professionnelle comme il/elle le souhaite à ces coûts supplémentaires....(à ce sujet voire plus loin).

Résumé: Les taxes d'études en Suisse sont déjà aujourd'hui un obstacle financier élevé aux études. Les victimes sont à nouveau les personnes faibles financièrement tout comme celles qui proviennent de couches éloignées du domaine de la formation; celles-ci sont touchées plus que la moyenne et, dans le pire des cas, sont empêchées de faire des études. L'exigence que les étudiant-e-s participent aux coûts de la formation des Hautes écoles est une facture très salée.

Le rendement de la formation, déjà minime, est réduit à néant par les taxes d'études

L'argument que les personnes, grâce aux études, gagnent beaucoup plus d'argent plus tard de telle sorte que les études devraient être financées par les privés afin de ne pas porter préjudice aux non-étudiant-e-s, ne joue pas:

La question est de savoir si une formation supplémentaire vaut la peine par rapport au revenu.

Diverses études (entre autres Wolter 1994) montrent que le revenu des personnes ayant un diplôme d'une Haute école et une maturité/diplôme d'une école de commerce se valent. Un-e jeune de 16 ans qui se décide pour un apprentissage a les mêmes perspectives financières qu'un-e jeune de 16 ans qui choisit le gymnase et l'université. Le rendement privé de la formation n'augmente pas proportionnellement au degré de formation. Les rendements similaires des deux sortes de formation -apprentissage et gymnase / université- se réalisent aussi par des impôts plus élevés pendant une phase de travail plus courte. La formation universitaire n'est pas gratuite (mais au contraire coûte la même chose qu'un apprentissage). Les académicien-nes équilibrent les rendements de la formation avec leurs impôts - progressifs - plus élevés, pour autant qu'ils/elles gagnent plus que des personnes ayant fait un apprentissage. La revendication que les étudiant-e-s participent aux coûts de la formation supérieure est ainsi suffisamment mise en application.

Les taxes d'études diminuent encore les rendements de la formation déjà minimes, par là également l'attrait des études. Cela a à nouveau des effets négatifs sur la santé et la croissance de l'économie, étant donné que le potentiel de la formation n'est pas utilisé pleinement.

C'est pourquoi l'UNES se positionne clairement pour un système d'impôts progressif de telle sorte que les personnes ayant effectivement un salaire plus élevé contribuent en conséquence aux dépenses de l'Etat dont ils ont également profité.

Les Hautes écoles ne sont pas financées par les "pauvres"

En ce qui concerne les taxes d'études, on dit souvent que la formation supérieure est financée par les contribuables, c'est à dire par de nombreuses personnes ayant un revenu de bas à moyen, tandis que le bénéfice des études (salaire plus élevé) échoit aux particuliers. Une redistribution irait ainsi dans la fausse direction. Cet argument de redistribution devrait justifier que les étudiant-e-s participent financièrement, au moins partiellement, à la formation supérieure. Ceci également ne joue pas: premièrement c'est un instantané et pas une prise en compte de l'ensemble du parcours de vie. Comme déjà mentionné, le rendement de la formation supérieure n'est pas plus élevé que celui d'un apprentissage, d'une maturité, etc.....étant donné que les coûts de la formation sont payés en retour par le biais d'impôts plus élevés. Deuxièmement, on ne considère pas le fait que des académicien-nes ayant un bon salaire participent au financement, plus que la moyenne, d'autres services publics par le biais

de contributions fiscales plus élevées. En conséquence, seule une politique qui baisserait les impôts des académicien·nes ayant un haut revenu conduirait à une redistribution dans la fausse direction. Une telle redistribution est de façon erronée imputée à la formation plutôt que rejetée sur la politique fiscale (ABS 1999,4). Troisièmement, une redistribution devient évidente lorsque des enfants de familles aisées étudient dans des hautes écoles publiques, tandis que des familles modestes ne peuvent pas envoyer leurs enfants faire des études supérieures. Il est pour cela central que l'égalité des chances soit réalisée et que la provenance sociale n'ait aucune influence sur la décision d'entreprendre des études. Une plus grande participation des étudiant·e·s aux coûts de leurs études diminuerait l'égalité des chances et porterait atteinte à l'équité dans la répartition entre étudiant·e·s et non-étudiant·e·s. Une politique garantissant l'égalité effective des chances est indispensable.

Charge importante pour les étudiant·e·s qui travaillent

78,1% des étudiant·e·s exercent une activité professionnelle à côté de leurs études. Pour presque la moitié, ce revenu est indispensable à leur subsistance. Il y a une corrélation étroite avec le degré du diplôme de fin d'études des parents. On constate que lorsque les parents ont un diplôme de fin d'études plus élevé, le nombre d'étudiant·e·s exerçant une activité lucrative de plus de 30% diminue de façon marquante. De même, les personnes ayant une activité lucrative de plus de 30% ont plus que les autres une nécessité financière (Diem, 1995). Ces chiffres (pour les étudiant·e·s aux Unis et EPF) montrent que le financement des études peut représenter une grande difficulté déjà sans les taxes. Ce sont avant tout les étudiant·e·s provenant de couches sociales éloignées de la formation qui sont accablé·e·s plus que la moyenne, étant donné qu'une activité de plus de 30% est la plupart du temps difficilement conciliable avec des études. Les études se prolongent, il reste moins de temps pour la préparation des cours et des examens, un semestre à l'étranger devient pratiquement impossible. Des taxes d'études plus élevées portent préjudice avant tout aux étudiant·e·s qui aujourd'hui doivent déjà beaucoup travailler afin de financer leurs études. Par ailleurs, la réforme de Bologne prévoit une concentration des filières d'études, ce qui réduit voire exclut massivement et à de nombreux endroits, la possibilité d'exercer une activité lucrative en parallèle aux études. Cela complique le financement des études pour les personnes qui sont dans une mauvaise situation financière. Les taxes d'études durcissent ainsi les effets sociaux négatifs de la Réforme de Bologne.

Les taxes d'études n'encouragent pas la prestation mais au contraire augmentent les chiffres d'interruptions d'études

Avec l'introduction, respectivement l'augmentation des taxes d'études, le nombre d'interruptions d'études diminuerait et les étudiant·e·s montreraient une motivation plus grande pour les études de sorte qu'ils termineraient leur cursus plus rapidement. Il n'est pas possible de tenir une telle argumentation: Roger Nordmann (2001) affirme dans une étude que 19% des étudiant·e·s qui interrompent leurs études (45% des personnes immatriculées ne parviennent pas au terme de leurs études), donnent pour raison des difficultés financières. L'étude montre également que les étudiant·e·s privilégié·e·s terminent plus fréquemment leurs études (ibid., p. 109). Les chiffres d'interruption des études aux USA où les taxes d'études sont notablement plus élevées, sont légèrement plus importants qu'en Suisse. Plus de travail à côté des études ne diminue assurément pas la durée des études.

Les taxes d'études pour les étudiant·e·s venant de l'étranger entravent la mobilité

Un des objectifs de la Déclaration de Bologne est d'encourager la mobilité des étudiant·e·s. Si partout on augmentait les taxes d'études pour les étudiant·e·s provenant de l'étranger, cet objectif serait miné. On pourrait également s'attendre à des répercussions sur les étudiant·e·s suisses qui font un semestre d'échange. Ils devraient compter avec des taxes d'études élevées à l'étranger. Cela empêche à nouveau la mobilité des étudiant·e·s qui sont financièrement défavorisés, avant tout parce qu'un semestre d'échange, déjà sans taxes d'études, est un grand investissement financier. En outre, les Hautes écoles suisses ont un grand intérêt pour les étudiant·e·s venant de l'étranger étant donné qu'elles veulent se positionner au niveau international et être reconnues comme une bonne Haute école. Les intérêts de l'économie suisse sont à nouveau concernés.

Les prêts ne sont pas une solution

Pour amortir les taxes d'études élevées, on propose souvent l'introduction des prêts (p.e. avenir suisse, 2003). Mais les prêts n'amointrissent pas les effets négatifs des taxes d'études. Les étudiant-e-s qui ne peuvent pas payer les taxes d'études et dont les parents ne peuvent pas subvenir aux coûts des études contracteraient un prêt. Ils auront ainsi à la fin de leurs études une dette, au contraire de leurs collègues déjà privilégiés, ce qui signifie une atteinte importante à l'égalité des chances. Dans un système de prêts, ceux qui devraient y avoir recours participeraient davantage aux coûts des Hautes écoles. Afin d'éviter cela, il faut maintenir le système valable jusqu'à présent, c'est à dire une formation supérieure remboursée par les impôts, et supprimer les taxes d'études.

Des arguments supplémentaires contre les prêts: <http://www.vss-unes.ch/policy/prets.html>

Conclusions

Les taxes d'études conduisent à moins de formation supérieure. L'accumulation de capital humain se réduit et la croissance économique diminue. Précisément dans les pays qui tout comme la Suisse ont un taux d'accadémicien-nes bas, une telle réduction de la formation n'est pas souhaitable. On remarque également que la crainte d'être inondé d'académicien-nes ne s'est pas réalisée. Malgré le fait qu'il y ait de plus en plus d'académicien-nes et moins de personnes peu qualifiées sur le marché du travail, les salaires des premiers augmentent effectivement et en rapport avec celui des seconds. Ceci étant donné que la demande pour des forces de travail hautement qualifiées a également augmenté et continue à le faire. Comme démontré ci-dessus, la formation améliore par le biais du système progressif le substrat des impôts et favorise ainsi grâce à un financement étatique des Hautes écoles une croissance constante. De plus, les taxes d'études portent préjudice à l'égalité des chances et ouvrent la voie à une formation supérieure réservée aux enfants issus de milieux privilégiés.

Tandis que cela n'est pas souhaitable aussi bien dans la perspective sociale que politique, les deux tendances amènent, du point de vue économique, moins de formation supérieure, ce qui en définitive a une influence négative sur le bien-être du pays. Il est donc indispensable de refuser les taxes d'études.

C'est pour cela que l'UNES recommande la suppression des taxes d'études, le développement et l'harmonisation du système de bourses afin de couvrir les frais d'entretien pour les étudiant-e-s dont les parents, en raison des frais liés aux études, peuvent se retrouver en difficultés financières. L'UNES souhaite aussi des filières d'études qui puissent être choisies de façon flexible afin que les étudiant-es qui sont obligés de travailler ne soient pas défavorisés encore davantage.

Bibliographie

Aktionsbündnis gegen Studiengebühren ABS (Hrsg.), Argumente gegen Studiengebühren. Eine Widerlegung von Behauptungen. Bonn, 1999.

Arbeitskreis Kapital und Wirtschaft (Hrsg.), Neue Wege zur Hochschulfinanzierung, Zürich 2004.

Diem, M. Situation sociale des étudiants, Berne 1997.

Lamprecht, M., Stamm, H.: Eidgenössische Volkszählung 1990. Soziale Ungleichheit im Bildungswesen. Bern: BfS 1996.

Nordmann, R: Pour un modèle national de soutien aux études: Analyse et propositions. Rapport établi à l'intention du Groupement de la science et la recherche (GSR). Lausanne: ROGER Nordmann. approche économique et politique: 2001.

Teichgräber, M. Einflussgrößen auf die Studienzeiten and den universitären Hochschulen, Neuenburg 2003.

Wolter, C.: ECONOMIC focus. Lohnt sich Bildung überhaupt? Zürich: Schweizerische Bankgesellschaft (SBG) 1994.

VSS-UNES-USU, le coût de la vie pour les étudiant-e-s: http://www.vss-unes.ch/policy/cout_de_la_vie.rtf

VSS-UNES-USU, "Point de vue économique sur les études supérieures": <http://www.vss-unes.ch/policy/economique.pdf>

VSS-UNES-USU, Non aux prêts: <http://www.vss-unes.ch/policy/prets.html>